

PRESIDENCE

Délibération n°2017-78

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le décret 2012-752 du 9 mai 2012 **portant réforme du régime des concessions de logement**
- Vu** l'arrêté du 5 juin 2015 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prévues aux articles R.2124-65 et R.2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** l'arrêté 2017-142 du 10 octobre 2017 portant fin d'occupation du logement occupé par Mme Marie-Claire VALLET,

Prend la délibération suivante :

Objet : Avis sur l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'octroi d'une concession de logement pour nécessité absolue de service au bénéfice de M. Abdelkader HERIF, affecté au service de prévention et de sécurité en qualité de Chef de poste du campus BDR. Cette concession est consentie à titre précaire et révocable. Sa durée n'excèdera pas celle durant laquelle l'intéressé occupera la fonction de gardien.

Nom Prénom de l'agent	Date de début de la concession en cours	Nombre de pièces	Superficie en m ²	localisation
Abdelkader HERIF	01/01/2018	3	72	4 ^{ème} étage 86 rue Pasteur 69007 Lyon

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75

presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>